

# Les aides financières pour la forêt privée

## Résumé des dispositifs 2023 – AG Fransylva – Mai 2024



# Déroulé de la présentation

1. Panorama des aides disponibles
2. Aides mobilisables selon ma situation et travaux envisageables
3. Présentation de quelques projets réalisés

# Panorama des aides disponibles (Mai 2024)



France 2030



Label bas carbone

DEFI Travaux



Subvention région sud



RESPIR

Compensation défrichement



# DEFI Travaux – des nouveautés depuis 2023

## Conditions à valider pour bénéficiaire de l'aide:

- Disposer d'un Document de Gestion Durable (DGD)

## Montant de l'aide:

- Crédit d'impôt de 25% du montant des dépenses engagées pour travaux (dont plantations)



# France 2030

## Conditions à valider pour bénéficiaire de l'aide:

- Disposer d'un Document de Gestion Durable (DGD)

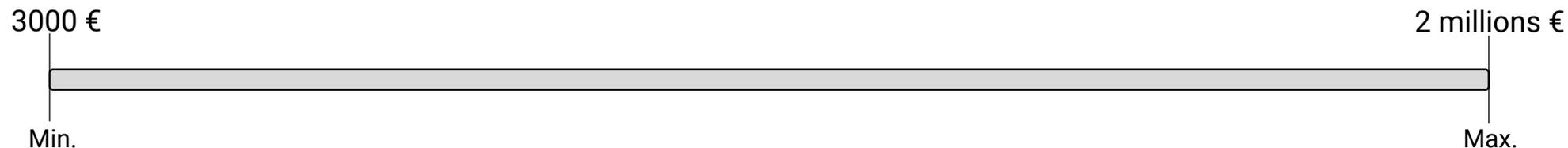
## 3 volets d'action différents:

- Volet 1: peuplements sinistrés
- Volet 2: peuplements vulnérables et/ou dépérissants
- Volet 3: peuplements pauvres ou condition d'exploitation difficiles



# France 2030

## Montant de l'aide:



	Taux minimum	Bonification critère « certification PEFC/FSC ou équivalente »	Bonification critère « faire filière »	Taux maximum
Volet 1: peuplements sinistrés	50%	15%	15%	80%
Volet 2: peuplements vulnérables et/ou déperissants	37,5%	11,25%	11,25%	60%
Volet 3: peuplements pauvres ou condition d'exploitation difficiles	37,5%	11,25%	11,25%	60%

Maîtrise d'œuvre :  
entre 14% et 18%  
selon la surface  
de travaux



# Label bas carbone

## Conditions à valider pour bénéficier de l'aide:

- Disposer d'un Document de Gestion Durable (DGD)
- Surface minimale: 0,5 hectares
- Engagement du maintien de la surface boisée sur 30ans

## 3 volets d'action différents:

- La conversion de taillis en futaie = balivage ;
- Le boisement ;
- La reconstitution de peuplements dégradés.

## Montant de l'aide:

- Jusqu'à 90% des coûts envisagés
- Maîtrise d'œuvre prise en compte dans le coût global

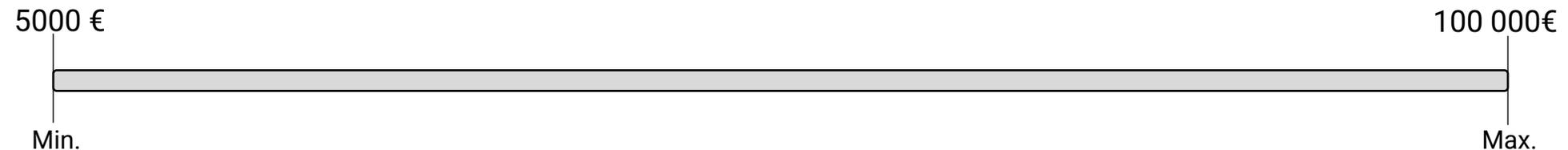


# Aides Région SUD

## Conditions à valider pour bénéficiaire de l'aide:

- Disposer d'un Document de Gestion Durable (DGD)
- Forêt localisée en Région SUD
- Valeur sur pied des peuplements <10 000 €/ha

## Montant de l'aide:



- Région: entre 40 – 60% des travaux éligibles
- Maîtrise d'œuvre: 15%



# RESPIR

## Conditions à valider pour bénéficier de l'aide:

- Forêt localisée en Région SUD
- Disposer d'un Document de Gestion Durable (DGD)
- Faire appel à un gestionnaire professionnel
- Forêt certifiée (PEFC, FSC...)
- Surface de travaux > 1ha

## Montant de l'aide:



- Jusqu'à 90% des dépenses envisagées
- Maîtrise d'œuvre: 15%



# Compensation défrichage

## Conditions à valider pour bénéficiaire de l'aide:

- Disposer d'un Document de Gestion Durable (DGD)
- Proposer préférentiellement des travaux présents dans la liste des travaux éligibles de votre département

## Montant de l'aide:

- Les travaux financés sont **pris en charge à 100%**
- Maîtrise d'œuvre: 12%



# Travaux éligibles dans le Var



## Amélioration des forêts

- ✓ Ouverture de cloisonnements préalables au dépressage, élagage, marquage et éclaircie
- ✓ Dépressage et nettoyage manuels de jeunes peuplements
- ✓ Détourage et taille de formation (arbre < 3 m)
- ✓ Défouillage, corrections, élagage sommaire (> 3 m)
- ✓ Elagage de pénétration dans de jeunes peuplements résineux
- ✓ Eclaircies non commercialisables (sur justification de l'intérêt du caractère non commercialisable)
- ✓ Enrichissement de peuplement feuillu existant par plantations ou semis



## Amélioration des suberaies

- ✓ Eclaircie du sous-étage pour faciliter la régénération du chêne liège
- ✓ Levée de liège mâle ou brûlé
- ✓ Sélection et détourage des semis, drageons et rejets
- ✓ Taille de formation et élagage de jeunes sujets
- ✓ Coupe non commercialisable à objectif d'amélioration, d'irrégularisation et régénération

*Le dépressage des jeunes peuplements résineux contribue à réduire le risque incendie, augmenter la production de bois d'œuvre et faciliter l'accueil du public.*



## Restauration des terrains incendiés

- ✓ Travaux de fascinage pour fixer les sols
- ✓ Le recépage des peuplements feuillus et sélection des rejets
- ✓ Le reboisement de terrains incendiés depuis plus de deux ans, à régénération naturelle insuffisante

*Le fascinage permet de limiter l'érosion des terrains incendiés et préserver le sol.*



# Quelles aides mobiliser selon mon objectif?

AXE 1 → Intervention après un sinistre, biotique ou abiotique

AXE 2 → Vos peuplements sont dépérissants ou à fort risque de dépérissement face au changement climatique

AXE 3 → Vous souhaitez améliorer vos peuplements actuels



# AXE 1-Interventions après sinistre

France 2030		Label Bas Carbone	Région/RESPIR	Compensation défrichement
Incendie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plantations (enrichissement et en plein)</li> <li>2. Travaux</li> <li>3. Aide à la régénération naturelle</li> </ol>	1. Reboisement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Traitement des bois non commercialisables</li> <li>2. Création dispositifs anti-érosion</li> <li>3. Aide à la régénération naturelle</li> <li>4. Plantation (enrichissement)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travaux de fascinage</li> <li>2. Recépage et sélection des rejets</li> <li>3. Reboisement</li> </ol>
Tempête			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plantations</li> <li>2. Travaux</li> </ol>	
Autre				



# AXE 2 – Peuplements déperissants et vulnérables

	France 2030	Label bas carbone	Région/RESPIR	Compensation défrichement
Peuplements déperissants	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Plantations (<u>enrichissement et en plein</u>)</li><li>2. Travaux</li><li>3. Aide à la régénération naturelle</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Reboisement</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Plantations</li><li>2. Travaux</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Enrichissement de peuplements feuillus existants</li></ol>
Peuplements non adaptés à l'horizon 2050	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Plantations (<u>enrichissement seulement</u>)</li><li>2. Travaux</li><li>3. Aide à la régénération naturelle</li></ol>			



# AXE 3 – Amélioration des peuplements existants

	France 2030	Label bas carbone	Région/RESPIR	Compensation défrichement
Améliorations des peuplements (dont peuplements pauvres)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Plantations (enrichissement et en plein)</li><li>2. Travaux</li><li>3. Aide à la régénération naturelle</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Balivage (châtaignier et robinier)</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Travaux (dépressage, travaux préparatoires...)</li><li>2. Ouverture de cloisonnement</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de cloisonnements</li><li>2. Dépressage/Détourage</li><li>3. Elagage</li><li>4. Eclaircies non commercialisables</li><li>5. Plantation (enrichissement) dans peuplement feuillus</li></ol>



# Cumul des aides

- Possibilité de combiner ces différentes aides notamment avec celles de la région et le fond RESPIR
- Hors compensation défrichement, le taux maximum d'aide est de **90% des coûts éligibles**



# Présentation de quelques projets...



Forêt de Saint-Jeaume



Forêt de Beaulieu-Ribières



# Forêt de Saint-Jeaume

## Contexte:

- Futaie périurbaine de chêne pubescent issue de taillis
- Forte biodiversité
- Peuplement subissant attaque d'armillaire
- Absence de régénération

## Enjeux et objectifs:

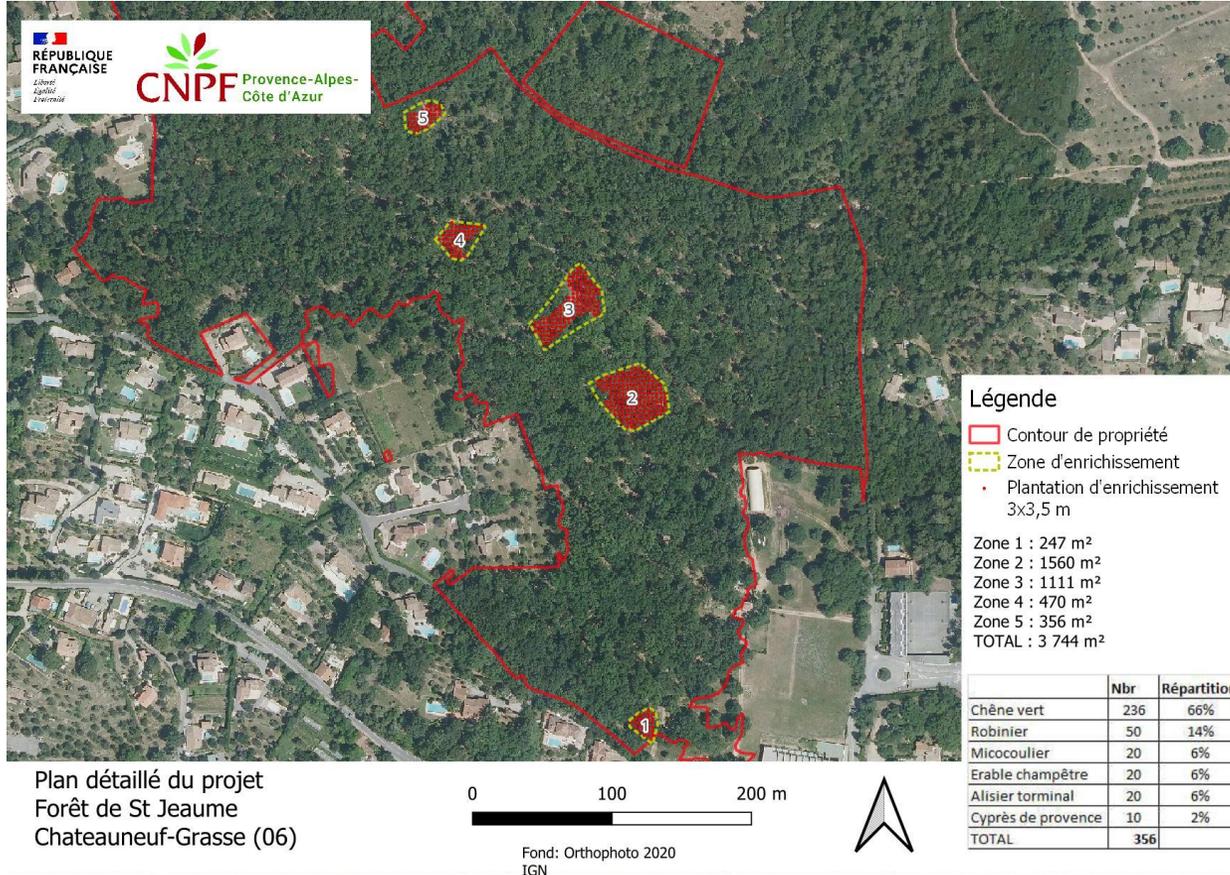
Accompagner la forêt dans son évolution, son renouvellement et son adaptation face au changement climatique tout en la maintenant le plus possible en l'état.

Conserver et favoriser la biodiversité du lieu.



# Forêt de Saint-Jeaume

## Travaux réalisés:



- Coupe sanitaire (agrandissement de trouées existantes)
- Plantation par enrichissement dans ces trouées
- Choix de 6 essences résistantes à l'armillaire



# Prise en charge des coûts

## Coûts des travaux:

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux	12 600 €	14 870 €
Maîtrise d'œuvre (15% du HT)	1 890 €	2 268 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 490 €</b>	<b>17 138 €</b>



Coûts pris en charge à **90%** par la Région SUD (60%) et RESPIR (29%)

**11% autofinancement couvert par la coupe de bois**



# Forêt de Beaulieu-Ribières

## Contexte:

- Massif incendié en 1989
  - Une forte régénération naturelle post-incendie de pin d'Alep
  - Un bon potentiel de croissance
  - Aucune gestion depuis l'incendie
- **Perchis à très forte densité (5 000 à 10 000 pins/ha)**

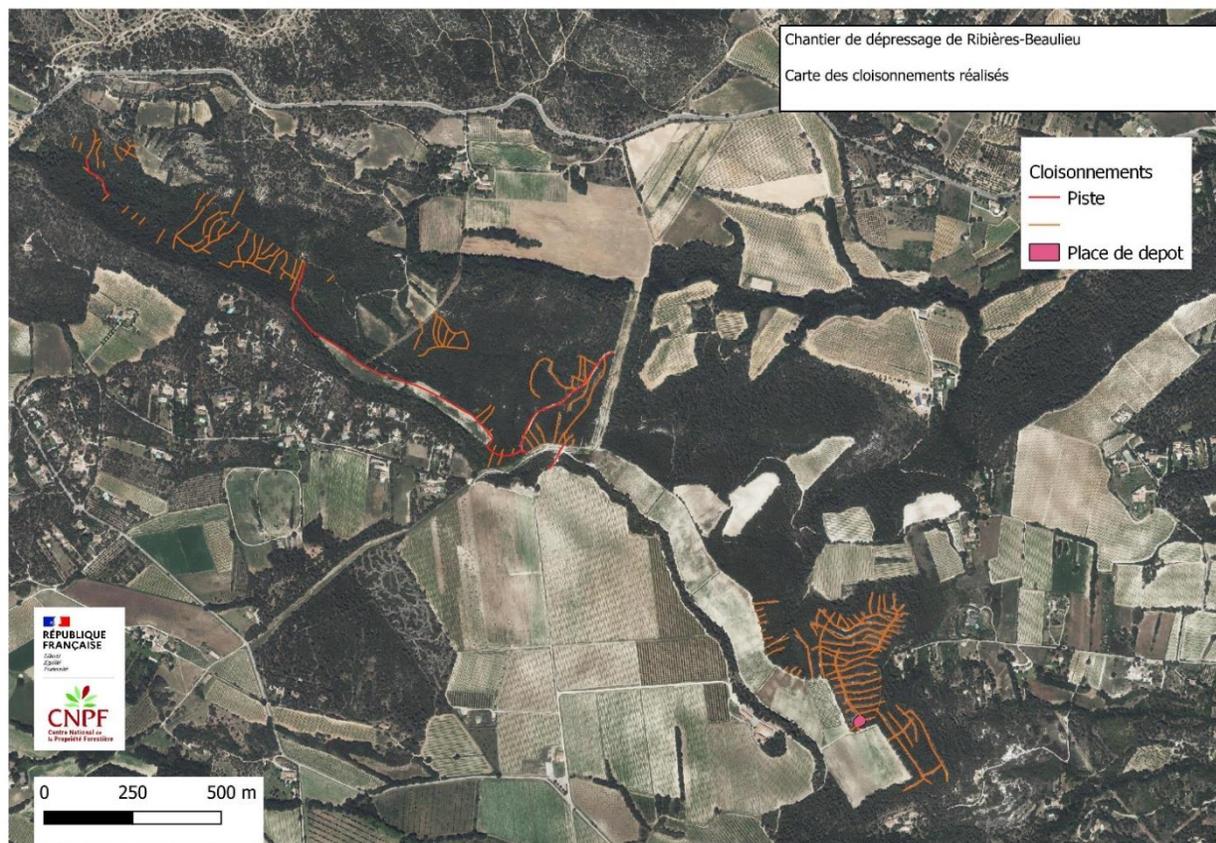
## Enjeux et objectifs:

- Accompagner le développement de la forêt et le stockage de carbone
- Aspect DFCI: réduire le volume de biomasse
- Chantier pilote

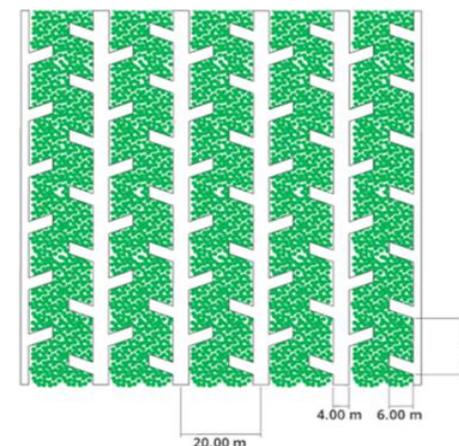


# Forêt de Beaulieu-Ribières

## Travaux réalisés:



- Ouverture des layons (cloisonnements)
- Ouverture d' « encoches » en arêtes de poisson pour permettre le stockage temporaire de la biomasse:



- Intervention enlevant potentiellement 30 à 40% du volume total



# Prise en charge des coûts

## Coûts des travaux:

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux	45 000€	54 000 €
Maîtrise d'œuvre	5 400 €	6 480 €
TOTAL	50 400 €	60 480 €



Coûts pris en charge à **60%** plan de relance et **20%** Région Sud  
**20% autofinancement couvert par la coupe de bois**



# Ressources utiles



**Les aides financières pour la forêt privée**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Guide des aides** - sur le site du CNPF PACA:

<https://paca.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/mise-en-oeuvre/quelles-aides-financieres>

**Liste des gestionnaires forestiers professionnels** - sur le site de la DRAAF:

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/les-gestionnaires-forestiers-professionnels-r471.html>

**Liste des experts forestiers** – sur le site de la CNEFAF:

[https://cnefaf.fr/app/uploads/2024/01/Liste\\_EF\\_nom\\_01\\_01\\_2024.pdf](https://cnefaf.fr/app/uploads/2024/01/Liste_EF_nom_01_01_2024.pdf)



# Contact et copyright

- Contact:

Yaëlle Saliou

Tél : 06 62 13 46 73

Courriel : [yaelle.saliou@cnpf.fr](mailto:yaelle.saliou@cnpf.fr)

- Les copyrights :

Jacques Degenève © CNPF

Bernard Petit © CNPF

Etienne Bessière © CNPF

Maël Grauer © CNPF



*à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain*

[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)

